

Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Zurich, le 29 août 2024

Direction · Alain Huber

Téléphone +41 44 283 89 89 · E-mail alain.huber@prosenectute.ch

Procédure de consultation concernant la loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers ainsi que la modification de la loi sur les professions de la santé

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous associer à la procédure de consultation sur la « 2^e étape de la mise en œuvre de l'initiative populaire *Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)* : loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers et modification de la loi fédérale sur les professions de la santé ».

En 2021, Pro Senectute s'est prononcée en faveur de l'initiative sur les soins. Elle salue également la création d'une nouvelle loi fédérale sur les conditions de travail (LCTSI) et la modification de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). Dans sa réponse, Pro Senectute se limite à une appréciation générale.

Financement

Pro Senectute considère qu'une dotation en personnel adaptée aux besoins, de meilleures conditions de travail ainsi qu'un financement adéquat des prestations de soins sont essentiels et vont dans le sens du projet. Pour notre fondation, les mesures proposées dans le projet pour améliorer les conditions de travail dans le domaine des soins sont compréhensibles. Elles devraient toutefois entraîner des coûts supplémentaires substantiels, qui ne sont pas prévus dans le système de financement actuel. On ne sait donc pas si ces coûts supplémentaires auront un impact sur les systèmes de tarification et de financement et, si oui, dans quelle mesure.

Dans ce contexte, Pro Senectute est d'avis que le projet doit tenir compte des conséquences financières et être complété en conséquence par des mesures visant à garantir le financement.

Effet global des mesures

Si chacune des mesures semble fondée, Pro Senectute se demande de manière générale si elles n'entraînent pas une réduction substantielle du volume de travail. Compte tenu de leur mise en œuvre simultanée, il sera difficile d'en évaluer les effets individuels. Pro Senectute recommande donc d'introduire les mesures de manière échelonnée.

Remarques finales

Outre l'amélioration des soins, Pro Senectute estime qu'il est également urgent d'agir au niveau de la prise en charge des personnes âgées. Contrairement aux soins, l'accompagnement n'est pas couvert par la loi sur l'assurance-maladie. Pro Senectute estime qu'il est nécessaire de trouver rapidement des solutions pour le financement de l'accompagnement à domicile, tant en raison de son effet préventif sur le plan médical que dans la perspective de retarder, voire d'éviter, des entrées en EMS.

En vous remerciant de prendre en compte notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pro Senectute Suisse



Eveline Widmer-Schlumpf
Présidente du conseil de fondation



Alain Huber
Directeur